



## NOTE CONCEPTUELLE

### LA SIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA PLATEFORME AFRICAINE POUR LES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA PÊCHE, DE L'AQUACULTURE ET DES SYSTÈMES AQUATIQUES (APRIFAAS) 10 - 12 octobre 2023 ; Tanger, MAROC

#### 1. INTRODUCTION :

Sous les auspices du Mécanisme africain de réforme de la pêche, la Plateforme africaine pour les institutions régionales de la pêche, de l'aquaculture et des systèmes aquatiques (APRIFAAS) a été créée en 2015 pour renforcer la coordination et la collaboration institutionnelles en ce qui concerne les questions de pêche et d'aquaculture en Afrique. La Plateforme est un mécanisme informel et non décisionnel établi en réponse à des propositions spécifiques du Cadre politique et de la Stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique (PFRS) sur la collaboration et une meilleure coordination entre les organisations régionales et sous-régionales ayant des mandats dans la gestion durable des pêches et le développement de l'aquaculture en Afrique. En conséquence, le renforcement de la coordination et de la collaboration institutionnelle a été une priorité pour l'UA-IBAR dans le contexte et la mise en œuvre des projets de gouvernance des pêches (FISHGOV).

Le continent compte plusieurs organisations régionales de pêche dotées de mandats des États membres respectifs pour renforcer la coopération régionale dans la gestion et le développement de la pêche et de l'aquaculture au profit des États membres. La mise en place de ces institutions régionales s'est avérée généralement utile dans la gestion du secteur. Les succès sont toutefois sans difficultés, notamment les chevauchements et les doubles emplois d'activités dus principalement au manque de partage d'informations, à l'harmonisation des plans de travail ou des programmes et projets ainsi qu'à la coordination entre ces institutions.

La mise en œuvre de la deuxième phase du projet de gouvernance de la pêche financé par l'UE (FishGov2) par l'UA-IBAR, en collaboration avec l'AUDA-NEPAD, a intentionnellement concentré les interventions au niveau régional conformément aux aspirations de l'AFRM et du PFRS ainsi qu'aux recommandations des parties prenantes. Cela signifie que les activités du projet devraient être cohérentes et synergiques avec les programmes et projets de ces organisations régionales de pêche.

La 5<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée générale de l'APRIFAAS s'est tenue à Rabat en octobre 2022 avec plusieurs résultats précieux, notamment la proposition pour qu'ATLAFCO préside actuellement la Plateforme pour accueillir la 6<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée générale de la Plateforme en octobre 2023.

#### 2. JUSTIFICATION :

La 5<sup>e</sup> réunion de l'Assemblée générale de l'APRIFAAS, qui s'est tenue les 27 et 28 octobre 2022, s'est précipitée dans des décisions et des recommandations de grande envergure qui ont projeté un résultat enrichi de la réunion. Il s'agit notamment de la nécessité de renforcer la position africaine commune dans les forums mondiaux ; de redoubler d'efforts pour encourager les États membres de l'UA à participer aux forums mondiaux ; de la sensibilisation aux conventions sur la mer régionale, aux organismes régionaux



de pêche et aux communautés économiques régionales sur l'importance et les avantages découlant d'une participation active aux forums mondiaux ; le bureau et le secrétariat de l'APRIFAAS devraient proposer un thème pour la prochaine assemblée technique et générale afin d'inclure l'aquaculture, les questions environnementales, la pêche intérieure et les MCS ; de renforcer la collaboration, la coordination et le partenariat efficaces entre les CER et les CER ;.

Dans l'intervalle, afin de s'efforcer d'harmoniser les plans de travail et les programmes 2023-2024 avec les institutions régionales et comme l'UA-IBAR consolide les plans de travail pour les projets et les activités dans les pêches et l'aquaculture, il est important que la 6<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'APRIFAAS se tienne avec les organisations régionales de pêche.

Dans ce contexte, l'UA-IBAR et l'AUDA-NEPAD, en collaboration avec l'ATLAFCO, organisent la cinquième Assemblée générale et la réunion consultative semestrielle de l'APRIFAAS afin d'échanger des informations, d'examiner les décisions et recommandations antérieures et d'aligner les plans de travail dans le cadre de l'AFRM en vue d'une mise en œuvre synergique et d'une coordination renforcée.

### 3. THÈME

Le thème de la sixième Assemblée générale et de la réunion semestrielle de la Plateforme africaine des institutions régionales des pêches, de l'aquaculture et des systèmes aquatiques (APRIFAAS) est **«Renforcer la coopération régionale pour une meilleure intégration des questions environnementales dans les pêches et l'aquaculture»**. Le thème a en fait été proposé par la 5<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'APRIFAAS qui s'est tenue à Rabat en octobre 2022 et qui a demandé au Bureau et au Secrétariat de formuler le thème pour la prochaine assemblée technique et générale afin d'inclure l'aquaculture, les questions environnementales, la pêche intérieure et la MCS. Ce thème est également lié aux études de la NaFIRRI sur l'amélioration des capacités et des systèmes de collaboration et d'intégration régionales concernant la gestion partagée des ressources halieutiques et aquacoles et le renforcement des liens avec les cadres de gouvernance environnementale, qui a également été présenté aux membres de l'APRIFAAS lors de la réunion de Rabat en octobre 2022.

L'étude comprend : la collecte des meilleures pratiques et des leçons apprises sur l'ancrage institutionnel fonctionnel entre les CER et les RFB/RSC et la proposition d'un cadre pour un ancrage efficace ; ainsi que l'élaboration d'un mécanisme pour établir/renforcer les liens entre les institutions régionales spécialisées dans les pêches et les agences environnementales.

Une collaboration insuffisante et des liens officiels entre les institutions régionales ont été identifiés comme un revers majeur dans le progrès du développement des pêches africaines. C'est pourquoi la Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA) tenue à Banjul en 2010 a reconnu ces lacunes et a recommandé à l'Union africaine d'élaborer et de mettre en œuvre un mécanisme de coordination entre les CER et les ORP afin d'assurer la cohérence des politiques et des initiatives de pêche avec le programme d'intégration régionale.



Dans le prolongement du CAMFA sur le mécanisme de coordination et la cohérence des politiques de pêche, l'UA-IBAR a procédé à une évaluation de la relation, à titre d'étude de cas, entre certaines institutions pertinentes. L'évaluation a révélé de nombreuses insuffisances.

Compte tenu de ces faiblesses, principalement dues à l'absence de liens institutionnels formels, à l'absence de collaboration et de coopération entre les institutions, il est nécessaire de déployer des efforts délibérés pour approfondir les connaissances et la compréhension de l'établissement de cadres de partenariat efficaces qui créent la structure et le processus appropriés pour réussir, qui englobent les agences régionales de l'environnement.

En outre, on ne saurait trop insister sur l'importance de renforcer la collaboration entre les institutions responsables de la pêche et de l'aquaculture et les multiples utilisateurs des ressources (par exemple, les mines relevant des conventions régionales sur la mer, les autorités de gestion des bassins hydrographiques, la foresterie, etc.). Cela est particulièrement important du point de vue de la mise en place de systèmes de gestion intégrés pour optimiser les ressources grâce à une gestion collaborative.

Enfin, ce thème, qui émane de l'Assemblée générale 5e, est considéré comme une question nouvelle prioritaire et un sujet critique nécessitant une attention urgente, avec une approche stratégique ciblée, intégrée et globale de la gestion durable des pêches et de l'aquaculture pour améliorer les avantages socioéconomiques.

C'est pour tenir compte de ce qui précède que la 6<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'APRIFAAS est intitulée « **Renforcer la coopération régionale pour une meilleure intégration des questions environnementales dans les pêches et l'aquaculture** »

## **1. OBJECTIFS :**

L'objectif général de cet atelier est d'organiser la sixième Assemblée générale et de tenir des réunions consultatives semestrielles afin de consolider les résultats des 5<sup>ème</sup> réunions de l'Assemblée générale de l'APRIFAAS et de mettre à jour le cadre des liens institutionnels dans les pêches et l'aquaculture.

Plus précisément, la réunion permettrait :

- i. Facilitation de l'échange systématique d'informations entre les institutions régionales
- ii. améliorer le dialogue entre les parties prenantes et faciliter l'élaboration d'un programme de travail harmonisé ;
- iii. Renforcer la voix africaine dans les forums internationaux et dans le processus de dialogue avec les partenaires ;
- iv. le point sur la composition et l'opérationnalisation de la plateforme Web/communauté de pratique APRIFAAS;

## **2. PARTICIPANTS :**

Les participants aux réunions seraient principalement des représentants des institutions régionales de pêche, des communautés économiques régionales, des conventions maritimes régionales, des partenaires internationaux de développement, des experts et d'autres parties prenantes clés ci-après en tant qu'observateurs.

### 3. DATE ET LIEU

La réunion proposée devrait durer trois jours, comme suit :

MOIS	SEMAINE	RÉUNION	DATES	LIEU
Octobre	2 <sup>e</sup>	6 <sup>ème</sup> Assemblée générale de l'APRIFAAS	10-12 octobre	Tanger, Maroc

### 4. EXÉCUTION/MÉTHODOLOGIE DE L'ATELIER

L'atelier devrait être un exercice de remue-méninges et d'interactions entre les institutions, les partenaires et les experts des pêches et de l'aquaculture. L'atelier se déroulera sous la forme de présentations, de discussions et de séances interactives en petits groupes et en séances plénières en français et en anglais avec traduction simultanée.

